

## BUREAU

Séance du 22 novembre 2019

Délibération BU\_20191122\_004

**Marché de fourniture, transport et livraison de papier : constitution d'un groupement de commandes entre le Département et le SDIS de l'Indre, approbation de la convention constitutive, autorisation de lancement de la procédure et désignation des membres titulaires et suppléant siégeant à la commission d'analyse des offres.**

**VOTE : Adopté par 5 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)**

**0 membre(s) étant absent(s)**

### LE BUREAU

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 14 décembre 2016 portant délégation au bureau ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu le projet de convention constitutive de groupement de commandes entre le Département et le SDIS de l'Indre pour la fourniture, le transport et la livraison de papier.

### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>.** La constitution d'un groupement de commandes entre le Département et le SDIS de l'Indre pour la fourniture, le transport et la livraison de papier est approuvée.

**Article 2.** La convention constitutive du groupement de commande entre le Département et le SDIS de l'Indre est approuvée et monsieur le président ou son représentant est autorisé à la signer.

**Article 3.** Le commandant Paul MALASSIGNE, responsable du service logistique-patrimoine et Monsieur Gilles LESCURE, responsable du service des marchés publics, sont respectivement désignés membres titulaire et suppléant de la commission en charge de l'analyse des offres du groupement.

**Article 4.** Le Département de l'Indre, coordonnateur du groupement de commandes est autorisé à organiser la consultation des entreprises dans le cadre d'une procédure adaptée.

  
Serge DESCOUT